

Conseil de Communauté

Lundi 28 mars 2011

Sommaire

Fiches Presse et rapports correspondants

Fonctionnement de la Communauté urbaine

- Budget Primitif 2011.
- Taux des impôts ménages 2011.
- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011.
- Taux de la cotisation foncière des entreprises 2011.
- Projet de reconfiguration du stade Vélodrome à Marseille et de ses abords : affectation d'une autorisation de programme.

Développer les transports urbains et périurbains

- Renouvellement des rames de métro à Marseille : création et affectation d'une autorisation de programme relative aux études.
- Les trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service : affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour les études - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013
- Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15° et 16° arrondissements) : bilan de la concertation préalable et lancement de l'enquête publique.

Une agglomération éco-responsable

- 6^e Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 : subvention pour l'organisation

Relations extérieures

- Association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture : participation au budget prévisionnel.

Développement durable – Innovations – Prospective

- Financement des projets de recherche et développement des pôles de compétitivité : revalorisation de l'autorisation de programme.

Rénover et construire une ville solidaire

- Subvention pour l'organisation d'Etats Généraux du logement à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole - Révision du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole

Voirie et signalisation

- Réalisation de la voie Roger Luccioni (ex U430) à Marseille (10° arrondissement) : affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme.

Développer l'économie et servir l'emploi

- Réalisation d'un pôle de création d'entreprises en Zone Franche Urbaine : affectation d'autorisation de programme.
- Opération d'Intérêt National Euroméditerranée : participation financière de la Communauté urbaine à l'EPAEM pour l'année 2011.

Service Presse

Tél : 04 88 77 62 54 / 51
 Patricia Litou 06 32 87 51 18
 contact.presse@marseille-provence.fr
 www.marseille-provence.fr





Fonctionnement de la Communauté urbaine

Budget Primitif 2011

Avec son budget primitif 2011, Marseille Provence Métropole maintient dans un contexte économique et financier difficile son objectif de poursuivre l'aménagement de son territoire, nécessaire à son développement et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, dans la perspective de constituer une véritable métropole euro-méditerranéenne attractive. Le budget primitif 2011 fait apparaître, à côté d'un budget principal, deux nouveaux budgets annexes dont le principe a été voté en Conseil de communauté : un budget "transports" et un budget "collecte et traitement des déchets". **L'équilibre du budget principal s'établit à 573,2 millions d'euros en fonctionnement et 322,9 millions d'euros en investissement.**

L'équilibre du budget consolidé est de 1 107 231 998 € (dépenses réelles de fonctionnement hors investissement).

Les choix budgétaires de MPM en 2011

Double et constante priorité de MPM, parce qu'ils visent à répondre aux besoins de la population et du territoire et parce qu'ils contribuent à l'activité économique par la commande publique, **les investissements sont maintenus en 2011 au haut niveau de 327,4 millions d'euros tous budgets confondus** (dont 188 millions d'euros au budget principal et 69 millions d'euros aux deux budgets annexes "transport" et "déchets").

L'exercice budgétaire 2011 permet d'intégrer des opérations de grande envergure, dont les plus significatives sont le projet Vieux-Port (AP de 100 millions d'euros), Euromed 3 (AP de 20 millions d'euros), le parc de stationnement du J4 (AP de 16 millions d'euros), le recalibrage du ruisseau des Aygalades (AP de 30 millions d'euros) ou la participation à la rénovation du stade Vélodrome (AP de 20 millions d'euros).

Pour tous ces grands projets structurants, MPM réaffirme sa volonté de rechercher des contributions financières complémentaires, auprès de l'Europe, de l'Etat ou des collectivités partenaires, à l'image des 20,7 millions d'euros obtenus de l'Etat en février 2011 en vue du financement des trois lignes de bus à haut niveau de service et du prolongement de la ligne 1 du tramway.

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2011 est marqué par :

- la montée en charge du centre de traitement multifilières de Fos qui, avec un tonnage de 400 000 tonnes de déchets et 10 000 tonnes de boues en 2011, atteindra quasiment sa vitesse de croisière (cf. paragraphe 4.2.2.2 page 35) ;
- le nouveau contrat d'obligation de service public avec la RTM qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Il consacre le caractère forfaitaire de la rémunération versée par MPM à la régie, en l'assortissant d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il rationalise la gestion patrimoniale des biens, et confère à MPM, en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains, la propriété des recettes d'exploitation, supprimant ainsi le frottement de TVA qui grevait la rémunération de la régie (cf. focus n°1 page 59).

MPM a résolument maintenu son choix de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages, les contribuables étant déjà fortement affectés par la crise économique. Le budget primitif est donc construit à fiscalité ménage constante. Et le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE), l'une des ressources de substitution à la taxe professionnelle, est également maintenu à son niveau de 2010.

Les marges de manœuvre budgétaires ont été recherchées, en dépenses, par la modération de la progression des charges de fonctionnement, et en recettes, par la majoration du taux de versement transport (VT) de 0,2 points permise par la loi dite "Grenelle 2" du 12 juillet 2010 et également mise en œuvre par la quasi-totalité des autres communautés urbaines.





Un budget construit dans un environnement dégradé...

...par une conjoncture incertaine

Le contexte économique demeure tendu et offre peu de visibilité. La reprise amorcée au second semestre de 2009 reste atone, et la croissance devrait, en 2011, se situer au niveau de 1,6% atteint en 2010, sous le double effet des mesures de consolidation budgétaire de l'Etat et de l'amenuisement progressif du mouvement de reconstitution des stocks des entreprises. Le taux de chômage de la population active du département des Bouches-du-Rhône atteint 12% fin 2010 et l'inflation, avec la hausse des cours mondiaux des matières premières, pourrait être de 1,6% en 2011 (après 1,8% en 2010).

...par des mesures nationales défavorables aux collectivités locales

Alors que les collectivités ne détiennent que 8% des 1 575 milliards d'euros d'encours de dette de l'ensemble des administrations publiques et qu'à la différence de l'Etat, elles n'ont recours à l'emprunt que pour leurs seuls investissements, l'Etat les met fortement à contribution afin de réduire les déficits publics. La loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 prévoit ainsi une stabilisation en valeur et pour trois ans de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat : à périmètre constant, le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales passe de 55,520 milliards d'euros en 2010 à 55,342 milliards d'euros en 2011. Pour obtenir cette stabilisation, toutes les dotations de compensation de l'enveloppe normée deviennent des variables d'ajustement : l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ainsi plus automatiquement calée sur la moitié de l'inflation, mais décidée en loi de finances. Pour l'année 2011, elle a été fixée à 0,49%.

Et un budget qui connaît des bouleversements...

...dans la structure de ses recettes du fait de la réforme de la TP

L'année 2011 est la première année de pleine application de la réforme de la taxe professionnelle (TP). Elle bouleverse la structure des ressources fiscales des collectivités territoriales. La composition du panier de ressources fiscales de MPM s'en trouve fortement impactée. Elle était auparavant très majoritairement constituée de recettes en provenance du secteur économique en 2010. **Désormais, les entreprises ne contribuent plus qu'à hauteur de 49% du montant des ressources fiscales de MPM en 2011.**

L'essentiel des ressources fiscales ne provient donc plus du secteur économique, mais des ménages.

...et avec la création de deux nouveaux budgets annexes

La mise en place de deux budgets annexes "transports" et "déchets" répond à la double volonté de MPM de faire la transparence sur les coûts réels attachés à ces compétences de première importance, et d'en assurer un meilleur pilotage. Ces budgets annexes "transport" et "collecte et traitement des déchets" sont structurellement déficitaires. Chacun reçoit en conséquence une participation du budget principal, à hauteur, respectivement, de 93 et de 12,6 millions d'euros. **La création de ces deux budgets annexes diminue sensiblement le poids du budget principal dans le total consolidé : s'il en représentait 91% en 2010, il n'en constitue plus que 53% en 2011.**

Malgré les aléas de la conjoncture et les bouleversements imposés à la structuration de ses ressources, **Marseille Provence Métropole se donne, avec son budget primitif 2011, les moyens de conserver le cap qu'elle a choisi de fixer à son action et à l'exercice de ses compétences : développer et aménager son espace avec une triple exigence de proximité avec la population, de solidarité entre les territoires et de préservation de l'environnement.** Afin d'atteindre ses objectifs, MPM poursuit son indispensable effort d'investissement avec le souci constant de parvenir à l'équilibre tout aussi indispensable de ses finances par un recours raisonnable à l'emprunt et la modération de ses charges. Pour donner plus d'efficacité encore à son action, MPM continuera en 2011 et au-delà à rechercher et à approfondir ses partenariats avec les autres collectivités sur la base de l'intérêt général.





Fonctionnement de la Communauté urbaine

Projet de reconfiguration du stade Vélodrome à Marseille et de ses abords - Affectation d'une autorisation de programme

Par délibération de juin 2008, la Ville de Marseille a confirmé sa volonté de rénover, d'agrandir et de couvrir le Stade Vélodrome dans le cadre de la candidature à l'organisation de l'Euro 2016.

Par ailleurs, la France s'est engagée en mars 2009 dans la candidature à l'organisation de l'Euro 2016 qu'elle a depuis obtenu le 28 mai 2010.

La Communauté urbaine a également délibéré le 18 décembre 2009 pour acter de l'accueil de la compétition européenne de football en 2016 et la mise en œuvre des compétences qui lui sont propres pour faciliter cette grande manifestation.

Le projet lauréat désigné en juin 2010 s'inscrit parfaitement dans la démarche d'une forte volonté de transformer un quartier tourné autour d'un équipement sportif de haut niveau.

C'est autour de ce projet que l'ensemble des collectivités publiques locales ainsi que l'Etat ont confirmé leur participation au projet.

D'un coût estimé à 273 M€, le financement du projet sera assuré en majeure partie par la Ville de Marseille pour un montant de 172 M€, avec une subvention de l'Etat de 30 M€ et une participation du Conseil régional de 12 M€ et du Conseil général de 30 M€.

Dans ce contexte, par courrier en date du 10 mai 2010, la Ville de Marseille a sollicité la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour une contribution d'un montant de 20 M€ représentant environ 8% du coût estimatif de construction.

Les 20 M€ seront versés par Marseille Provence Métropole en 5 ans, à raison de 4 M€ par an, à partir de cette année.





Développer les transports urbains et péri-urbains

Renouvellement des rames de métro à Marseille - Création et affectation d'une autorisation de programme relative aux études

Le métro de Marseille a été mis en service en 1977 avec 21 rames de 3 voitures. En 1984, avec la création de la ligne M2, une seconde série de 16 rames a été acquise, en même temps qu'une quatrième voiture était ajoutée à chaque rame. Ces véhicules ont été conçus pour une durée de vie de 30 ans.

En 2005, une opération de maintenance lourde a été engagée, pour permettre aux rames d'assurer un service normal pour une dizaine d'années supplémentaires.

Un processus de remplacement de rames de métro ayant une durée constatée, sur les autres réseaux, d'environ 10 ans, il convient de lancer les études préalables afin de présenter les choix possibles et permettre les arbitrages essentiels de l'Autorité Organisatrice.

Ces arbitrages prendront en compte :

- l'évolution des technologies de construction de ces matériels roulants notamment vers des structures acier ou composite susceptibles d'en améliorer les conditions de maintenance ;
- l'anticipation de la réduction et de l'abandon, à plus ou moins long terme, de la fabrication d'organes ou pièces de rechanges des rames en cours d'utilisation.
- les possibilités d'amélioration, de l'accessibilité des rames, de leur confort (en termes de climatisation notamment) et de leur design.
- les progrès réalisés dans la maîtrise des actes d'intrusion volontaire ou accidentelle sur le réseau, qui perturbent la qualité du service rendu aux usagers.
- l'évolution très importante des systèmes d'exploitation qui permettront d'augmenter la fiabilité des prestations et donc, la qualité du service client.

En conséquence le Conseil de Communauté se prononcera sur la création d'une Autorisation de Programme « Métro – Etudes portant sur le renouvellement des rames », à hauteur de **1 500 000 euros TTC**.





Développer les transports urbains et péri-urbains

Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la station de métro Bougainville et Saint-Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15° et 16° arrondissements) - Bilan de la concertation préalable et lancement de l'enquête publique

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée à améliorer l'actuelle ligne de bus n°26, entre Bougainville et le Vallon des Tuves (Saint-Antoine), pour que celle-ci réponde à l'attente des usagers : fréquence, régularité, rapidité, plages horaires étendues, temps de parcours optimisés, peu de rupture de charge.

Les premières études opérationnelles ont permis d'envisager les travaux de voirie nécessaires à la réalisation de ce projet : aménagement de couloirs en site propre, création de couloirs d'approche, mise en accessibilité des stations BHNS,...

A partir de ces études, une phase de concertation préalable a été organisée du 25 novembre 2010 au 23 décembre 2010 inclus, au cours de laquelle le public était invité à formuler ses observations écrites sur des registres.

Objet de la présente délibération

Les observations du public ont fait l'objet d'une analyse par les techniciens de la Communauté urbaine qui en ont dressé le bilan.

L'objet de la présente délibération est d'approuver le bilan de la concertation préalable et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à poursuivre l'ensemble des procédures administratives nécessaires au déroulement de l'opération, et notamment l'enquête publique.

Etat d'avancement

Les observations formulées pendant la concertation préalable ne remettent pas en cause les objectifs généraux du projet. Les études doivent se poursuivre afin de prendre en compte les observations de la population et adapter les propositions aux contraintes du site.

Avant la fin de l'année 2011, une nouvelle phase de concertation aura lieu lors de la procédure d'enquête publique conformément à l'article L.123-2 du Code de l'Environnement. A cette occasion, la population sera à nouveau invitée à donner son avis sur le projet.

Financement

Le coût global prévisionnel de réalisation de la ligne de BHNS Bougainville – Saint-Antoine est estimé à **20,5 M€ HT**.







Une agglomération éco-responsable

6^e Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012 – Subvention pour l'organisation

La candidature de l'ensemble France-Marseille a été retenue au mois de juin 2009 par le Conseil des Gouverneurs du Conseil Mondial de l'Eau pour accueillir en 2012 le 6^e Forum Mondial de l'Eau.

Après la précédente édition qui s'est tenue en mars 2009 à Istanbul, ce 6^e Forum Mondial de l'Eau se veut être celui des « solutions pour l'eau », favorisant des engagements concrets et durables, renforçant le programme politique et créant une véritable mobilisation citoyenne. Un groupement d'Intérêt Public dénommé « Comité International du Forum Mondial de l'Eau » a été constitué le 25 février 2010 pour structurer et préparer l'évènement.

Compte tenu de l'intérêt communautaire de cet évènement et des compétences de la Communauté urbaine, notamment en matière d'eau et d'assainissement, Marseille Provence Métropole a souhaité devenir membre de ce Groupement d'Intérêt Public au côté des Collectivités locales.

Par délibération du 28 juin 2010, la Communauté urbaine MPM a adhéré au Groupement d'intérêt Public « comité international du Forum Mondial de l'Eau », chargé d'organiser le 6^e Forum Mondial de l'Eau en 2012 et a approuvé l'avenant 1 à sa convention constitutive le 10 décembre 2010.

Cette délibération du 28 juin 2010 précisait dans ses motifs que la participation de MPM était sollicitée à hauteur de 2M€ et dans son délibéré qu'une convention devait intervenir pour en préciser les conditions.

En effet, le budget global du 6^e Forum Mondial de l'Eau est fixé à 38 M€, dont le financement est apporté à 50 % par le privé et 50 % par le public avec une contribution de l'Etat et de ses établissements publics dans la limite de 25 % du budget global soit 9M€.

Pour les collectivités locales le solde de 10 M€ est réparti ainsi : Ville de Marseille 4M€, Marseille Provence Métropole, Conseil régional et Conseil général 2M€ chacun.

Une convention cadre financière 2011-2012 a été adoptée par le Conseil de communauté lors de sa séance du 11 février 2011, fixant l'objet du partenariat et le montant de la subvention accordée soit 2M€ en renvoyant pour son attribution à deux conventions à intervenir en 2011 et 2012.

C'est l'objet de la présente délibération que de proposer une subvention conventionnée à hauteur de 1 266 000€ en 2011 pour la préparation de l'évènement 6^e Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012.

Le 6^e Forum

L'ambition majeure du 6^e Forum est d'apporter des solutions pour les citoyens.

En utilisant comme fondation les résultats des forums et autres réunions internationales précédentes, l'objectif est de développer et de déclencher la mise en œuvre effective de solutions concrètes par le biais d'une série d'objectifs-cibles à atteindre dans un certain nombre de zones prioritaires. Ceci comprend les contributions et les études de cas réussies dans la communauté mondiale de l'eau, des actions pour favoriser les engagements pour la mise en œuvre réussie de solutions innovantes ou existantes afin d'atteindre ces objectifs-cibles.

Trois directions stratégiques (assurer le bien-être de tous/ contribuer au développement économique/ maintenir la planète bleue) et douze priorités d'actions pour l'eau sont aujourd'hui définies.

Pour chaque priorité d'action, les objectifs cibles doivent traduire les questions identifiées en objectifs concrets et opérationnels à tous les niveaux.

La phase actuelle 2011 a pour objectif de bien préparer et mettre en œuvre des plans d'action en vue d'identifier les solutions. Pendant le forum, il s'agira de présenter l'ensemble de ces plans d'actions et solutions associées ainsi que de définir les étapes suivantes en recevant et formalisant les engagements pris.





Relations extérieures

Association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture - participation au budget prévisionnel

MPM a pris un engagement financier à hauteur de 7,5 %, soit **7,35M€**, pour participer au budget total de l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la culture » (98 M€).

La convention financière correspondante pour l'année 2011 est présentée pour une participation de 837 000 € et en détermine les conditions de règlement et d'organisation.

Cette convention est conforme aux principes retenus dans la convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013 adoptée le 10 décembre par le Conseil de Communauté.

Par ailleurs la cotisation statutaire est renouvelée.

Les enjeux de MP 2013 Capitale Européenne de la Culture : un projet de territoire

Pour Marseille Provence Métropole, MP 2013 constitue un projet fédérateur qui doit servir de catalyseur au développement non seulement culturel mais également économique, social et urbain du territoire. Projet pour les créateurs, pour le territoire, pour l'enrichissement de la société civile et projets pour les citoyens, MP 2013 apporte une contribution décisive à la construction de la Métropole.





Développement durable – Innovations - Prospective

Financement des projets de recherche et développement des pôles de compétitivité - Revalorisation de l'autorisation de programme

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle de la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la définition de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'économie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par l'Etat et les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique créatrices d'emplois dans l'avenir.

Marseille Provence Métropole soutient et finance ainsi depuis leur mise en place en 2005, la gouvernance et l'animation des pôles.

Sept d'entre eux concernent le territoire de Marseille Provence Métropole :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed,
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Pôle Capénergies.

Cet accompagnement est en cohérence avec le développement du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et du Parc Scientifique et Technologique de Luminy, et avec les solutions foncières et immobilières adaptées produites sur le Parc des Florides à Marignane, l'appui à la création d'entreprises innovantes et aux filières d'excellence que la collectivité porte.

Par ailleurs, par délibération du 8 février 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a fléché 1,5 millions d'euros sur la période 2008/2010, pour le cofinancement des projets de recherche et développement des entreprises de technologie du territoire.

En effet, les projets de recherche et développement présentés par les pôles de compétitivité et labellisés par les experts de l'Etat (caractère innovant, développement de nouveaux marchés) bénéficient d'une aide publique au financement de leur dépense afin de créer de la valeur (emplois, chiffre d'affaire, brevets, collaboration avec les laboratoires) via le Fonds Unique Interministériel auquel les collectivités territoriales abondent.

Cette enveloppe budgétaire a permis d'accompagner sur la période triennale sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole 24 projets concernant 24 entreprises différentes.





C'est en 2011 que se finaliseront les premiers projets et que verront le jour les premiers bilans faisant état des croissances de chiffres d'affaires et de création d'emplois, même si les premiers indicateurs disponibles sont encourageants pour les entreprises du territoire.

Il s'agit donc de reconduire l'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en revalorisant l'autorisation de programme d'un montant de **1,5 millions d'euros sur la période 2011/2013 (la portant ainsi à 3 millions d'euros)**, pour le cofinancement des projets de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité en abondement du Fond Unique Interministériel.



Rénover et construire une ville solidaire

Subvention pour l'organisation d'Etats Généraux du Logement à l'échelle du territoire de Marseille Provence Métropole - Révision du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été mis en révision par le Conseil de Communauté du 10 décembre dernier.

La procédure d'élaboration dure environ deux ans. Elle comporte deux étapes :

la conception du PLH :

- diagnostic et définition des orientations générales,
- approche territoriale pour un arrêt du projet de PLH envisagé fin 2011.

la procédure d'adoption :

Le PLH « arrêté » est transmis aux communes qui doivent émettre un avis. Ces avis sont pris en compte dans le document transmis au Préfet, qui doit le présenter au Comité Régional de l'Habitat. Après intégration des modifications éventuelles demandées par l'Etat, le PLH peut enfin être adopté (horizon fin 2012).

Afin de procéder aux travaux nécessaires à l'adoption de ce nouveau PLH, il est proposé d'engager la concertation avec les acteurs de l'habitat en organisant des « Etats Généraux du Logement » à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine en partenariat avec l'Association Régionale HLM.

En effet, le 4 mai 2010 se sont tenus à Paris les Etats Généraux du Logement pour proposer une refondation de la politique du logement en France. Cette manifestation d'une grande qualité a remporté un vif succès : les participants ont tous été extrêmement intéressés par le sérieux et la pertinence des interventions.

A l'initiative d'une trentaine d'organisations – organismes HLM, opérateurs privés, associations d'élus, partenaires sociaux, associations d'insertion par le logement, associations d'habitants...-, des groupes de travail se sont réunis pendant plusieurs mois pour mettre en exergue les caractéristiques actuelles de la situation du logement et construire collectivement des propositions. Celles-ci ont été présentées le 4 mai 2010 au Secrétaire d'Etat au Logement. Les organisations ont alors émis le souhait que la coopération engagée se démultiplie et s'amplifie dans les territoires.

Il est donc proposé de mobiliser ces Etats Généraux du Logement pour construire le diagnostic et les premières orientations du PLH.

Pour cela, une première rencontre devra se tenir prochainement pour informer les 30 organisations impliquées du lancement de la démarche et leur donner des éléments de contexte préparés par l'AGAM.

Les groupes de travail se formeront à cette occasion pour travailler sur trois sujets :

- la mobilisation des acteurs du logement,
- le développement de l'offre de logements,
- l'amélioration des parcours résidentiels.

Ils se réuniront à plusieurs reprises pour préparer des propositions qui seront présentées lors d'une journée de restitution prévue à la rentrée de septembre.

L'Association Régionale HLM se propose d'assurer la logistique de la démarche : invitations, comptes rendus, animation, organisation de la manifestation... comme d'autres associations régionales ont pu le faire dans les autres régions. Le soutien de MPM à cette action est estimé à 50 000 euros sollicités au Budget Primitif 2011. La Caisse des dépôts sera aussi interpellée pour un cofinancement, ainsi que d'autres partenaires.





Voirie et signalisation

Réalisation de la voie Roger Luccioni (ex U430) à Marseille (10^e arrondissement) - Affection de la revalorisation de l'autorisation de programme

Les travaux de voirie (entre le giratoire Audoli et la traverse Chantepedrix) ont été terminés fin 2009. L'année 2010 a permis d'effectuer un diagnostic précis des habitations qui a conduit à l'élaboration du programme détaillé des aménagements d'isolation acoustique à réaliser.

Ainsi pour assurer le financement des protections acoustiques dues, il est à présent nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme de 500 000 Euros, **ce qui porte celle-ci de 3 800 000 Euros à 4 300 000 Euros.**

Contexte

Comme le prévoit le Code de l'Environnement, il revient au maître d'ouvrage d'une infrastructure nouvelle de prendre les dispositions nécessaires afin de limiter les nuisances sonores occasionnées par cette infrastructure à l'égard des bâtiments voisins.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine prend en charge le financement de la mise en place de protections acoustiques (double vitrage) en façade des habitations construites avant 1981.

Les copropriétés concernées sont :

- Les Grands Pins
- Les Roches
- Sainte Croix
- Maisons individuelles

Nombres de logements concernés

- 8 logements individuels
- 32 logements Résidence les roches
- 153 logements Résidence les Grands Pins
- 148 logements Résidence Sainte Croix

TOTAL : 341 logements

Montant TOTAL : 1 200 000 Euros TTC

Principes de remboursement

Suite à un relevé de chaque appartement, il a été fait une estimation précise, sur la base de 3 devis, qui correspond au montant maximal des travaux de protection phonique par appartement,

Ce montant, qui sera donc le montant maximum que remboursera MPM, est repris dans chaque convention. Après notification de la convention, le propriétaire fait établir par l'entreprise de son choix les travaux. Ainsi, dès que son devis est établi et approuvé par le bureau d'étude, MPM verse 30% de la somme. A la fin des travaux, sur constat du bureau d'étude, les 70% restant sont versés au propriétaire.



Développer l'économie et servir l'emploi

Réalisation d'un pôle de création d'entreprises en Zone France Urbaine - Affectation d'autorisation de programme

Le dispositif des ZFU a permis entre le 1^{er} janvier 1997 et le 1^{er} janvier 2010, sur les deux ZFU de Marseille, la création nette de 3.460 établissements, la création de plus de 13.000 emplois nets, l'engagement d'une profonde mutation dans le développement des territoires et une grande modification de leur image.

MPM a, par suite du manque de maîtrise foncière dans les territoires en difficulté, incité le privé à réaliser les investissements immobiliers pour l'accueil et le développement des entreprises. Le privé a répondu présent, mais il s'est en priorité tourné vers les investissements de bureaux, plus rémunérateurs que les locaux d'activités. Il s'est plus adressé à des entreprises ayant du répondant qu'à l'accueil de jeunes entreprises. Il propose plutôt des surfaces moyennes que des petites surfaces. Les coûts de l'immobilier de location, les cautions et les garanties demandées découragent plus d'un candidat à la création et ceux qui acceptent ces règles consacrent tout leur haut de bilan, déjà très réduit, au préfinancement d'un immobilier qui risque de les mener à l'échec.

De plus, la très grande majorité des créateurs issus des territoires en difficulté créent des entreprises dans des secteurs d'activités tels le bâtiment, les services à la personne, les services aux entreprises avec comme premier périmètre de chalandise le territoire dont ils sont issus.

En conséquence le marché de l'immobilier dans les territoires en difficulté n'est pas adapté aux besoins de ses habitants créateurs.

L'autre élément important est que, dans une très grande majorité des cas, l'acte de création est conduit sans être accompagné par une organisation d'aide à la création (alors qu'elles sont très nombreuses). Cette situation s'explique par le fait que le candidat à la création issu d'un quartier en difficulté n'osera pas s'adresser à ces types d'accompagnement, généralement situés en centre-ville, donc trop éloignés et, pense-t-il, réservés à une élite.

La proximité entre candidat créateur et organisation d'accompagnement n'est pas un vain mot.

L'idée du Pôle de création d'entreprises au cœur du territoire des ZFU

Profitant de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder Axe 4.1, MPM a la volonté de réaliser un Pôle de création d'entreprises en ZFU afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires. L'objectif est, d'une part, de proposer des locaux aux créateurs à des conditions préférentielles et, d'autre part, de mettre en place un lieu lisible et de proximité, dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

Un ensemble immobilier de 1.500 m² donnant une lisibilité et un modèle économique

La surface totale du pôle avoisinera les 1.500 m² répartis comme suit : 15 à 20 locaux d'activité en rez-de-chaussée afin d'accueillir des activités artisanales et de BTP ; 15 à 20 bureaux individuels ainsi qu'un ensemble de bureaux en open-space afin d'accueillir des activités de service, un espace dédié aux services administratifs, une salle de réunion, un espace d'accueil, et un espace ressources afin d'accueillir l'ensemble des porteurs de projet du territoire et les opérateurs spécialisés dans la création d'entreprises.

Cette opération a un caractère structurant, à la fois par l'immobilier dédié à la création et à la fois par sa symbolique d'accompagnement de ceux qui ont le désir de créer leur entreprise.



Le plan de localisation : un projet pour les quartiers du Nord de Marseille

MPM a repéré un terrain, propriété de la Ville de Marseille, d'une superficie de 8.000 m², situé sur le chemin de la Madrague Ville, au cœur du quartier de la Cabucelle, dans le 15^e arrondissement de Marseille, en capacité d'accueillir un tel projet dans des conditions optimales avec en complément la réalisation d'un ensemble immobilier réservé à des activités artisanales de 2.100 m² (porté par un investisseur).

Le coût de l'opération Pôle de Création, portée par MPM, est estimé à **1,9 M€** HT hors foncier, avec une participation de la Région, du Département et du Féder.

La livraison est prévue mi 2012.



Développer l'économie et servir l'emploi

Opération d'Intérêt National Euroméditerranée – Participation financière de la Communauté urbaine à l'EPAEM pour l'année 2011

Il s'agit de présenter la participation financière de MPM au budget primitif 2011 de l'EPAEM conformément au protocole de partenariat conclu pour la période 2006-2012.

Le montant proposé pour 2011 par la Communauté urbaine est de **4,5 M€**, somme correspondant aux besoins de financement du BP 2011 de l'EPAEM.

Grandes lignes du BP 2011 de l'EPAEM

Ce budget 2011 de l'EPAEM traduit une accélération du rythme d'activités avec un quasi doublement des engagements et des paiements par rapport à la moyenne constatée sur 2006-2009.

C'est tout d'abord le rythme annuel de lancement de travaux sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public avec une prévision d'engager plus de 40 M€ de travaux dont près des 3/4 sur la façade littorale (Boulevard du Littoral, Darse, J4) et des paiements des marchés de travaux sur l'ensemble du périmètre qui affichent plus qu'un doublement par rapport à l'année 2010.

C'est également une accélération concernant la politique de maîtrise foncière avec l'engagement et le paiement de près de 27 M€ d'acquisitions. Tous les secteurs du périmètre sont concernés par les paiements à hauteur de 11 M€, tandis que les engagements nouveaux concernent exclusivement la Cité de la Méditerranée dont les îlots Peyssonel en cours de déclassement par le GPMM.

Quatre axes prioritaires structurent les opérations d'aménagement menées par l'établissement public Euroméditerranée :

- poursuite de l'engagement et de la réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'échéance Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013 sur la façade littorale et notamment le J4 ;
- réalisation des aménagements consécutifs à la démolition de l'autoroute A7 et lancement du marché de maîtrise d'œuvre du cœur de ZAC Saint Charles à l'issue du concours ;
- mise en œuvre des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention ANRU et réalisation des espaces publics de proximité nécessaires à la mutation de ces quartiers ;
- actualisation du plan guide de l'extension et définition du programme et du planning d'engagement de la phase 1 prévue au protocole cadre de partenariat.

Le contexte de l'extension de l'Opération d'Intérêt National, de l'Ecocité et du SCOT

Dès sa création l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée a constitué une réponse aux enjeux du territoire. Aujourd'hui l'extension du périmètre et sa qualité d'Ecocité répondent au défi renouvelé de la métropole et à la nécessaire durabilité de ses actions de développement. Le projet assure d'ores et déjà plus de 20 % des objectifs du SCOT à horizon 2030 en matière de création d'emploi et d'offre de logements.

Comme le SCOT le prescrit, l'écocité constitue également un laboratoire de bonnes pratiques pour l'ensemble du territoire.



Au total, l'opération d'extension constitue une véritable approche stratégique d'aménagement et de développement durable à l'échelle d'un quartier nouveau de 30 000 habitants et 20 000 emplois au cœur de la métropole.

Son développement durera vraisemblablement 20 ans en plusieurs phases dont la première, aujourd'hui définie (2011-2020) prendra en 2013 le relais opérationnel du troisième protocole financier précité 2006-2012.

Elle revêt ainsi pour la métropole une importance considérable notamment dans le cadre de l'élaboration de son SCOT et de ses différents documents d'urbanisme.

Pour mémoire l'engagement financier total de MPM sur l'ensemble de l'extension sera de 18,1 M€ (soit 15,1 % du total) dont près de 9,5 M€ pour la phase 1 précitée.

Ci-dessous la répartition du financement par les partenaires de la subvention d'équilibre nécessaire (déficit à hauteur de 120 millions d'euros pour un montant total d'opération de 847,7 millions d'euros) :

Etat	40 millions d'Euros	33,3 %
Ville de Marseille	25,7 millions d'Euros	21,4 %
MPM	18,1 millions d'Euros	15,1 %
Département	18,1 millions d'Euros	15,1 %
Région	18,1 millions d'Euros	15,1 %

L'engagement de ces subventions sera progressif et défini phase par phase dans chaque protocole opérationnel.

